

RISQUE D'INONDATION

DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ - GRATUIT

Protégez votre habitation ou commerce

Vous habitez en zone inondable de la baie de Saint-Brieuc ?

Vous avez déjà subi des dégâts lors d'inondations ?

Vous recherchez des solutions pour limiter ces risques ?

1 Vérifiez si votre bien est en zone inondable

Vous êtes propriétaires ou locataires d'habitations et de commerces ?

Rendez-vous sur www.georisques.gouv.fr **GÉORISQUES** pour vérifier si vous êtes situés sur la zone inondable du Plan de prévention des risques et inondation (PPRLi) de la baie de Saint-Brieuc.

2 Demandez un diagnostic gratuit

- Identification des points vulnérables de votre bien.
- Propositions de mesures adaptées et de leur coût estimatif.
- Bénéficiez d'un accompagnement pour les travaux prioritaires.
- Profitez de conseils pratiques avant, pendant et après une inondation en contactant le service des eaux de l'agglomération : 02 96 68 23 50.

3 Bénéficiez d'aides financières

- Jusqu'à 80% de subvention pour les particuliers.
- Jusqu'à 40% pour les professionnels.

